

SUBVENTIONS COMMUNALES

Formulaire de demande

Informations préalables concernant la demande :

Le (la) soussigné(e) :

N° : Rue :

Code Postal : Localité :

Tél. privé : Tél. bureau :

Compte N° LU _ _ _ _ _ Banque :

Demande une aide financière pour une utilisation rationnelle de l'énergie

► ÉNERGIES RENOUVELABLES

(Joindre copie de la facture)

Type du Logement :

Maison unifamiliale

Résidence

CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES*

Eau

Eau + appoint chauffage

Date d'acquisition / d'installation.....

***Joindre une copie de l'attestation d'aide de l'État.**

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné(e).....déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

.....le.....

.....

Signature

Réservé à l'Administration Communale de Wormeldange

Montant de la subvention communale allouée :

Prière de remettre la présente demande accompagnée de la/des pièce(s) justificative(s) à l'Administration communale

de Wormeldange B.P. 7 L-5507 Wormeldange Tél : 76 00 31 – 317

Dispositions générales

Montant des subventions

		<i>Maison unifamiliale</i>		<i>Résidence</i>	
		Taux	Maximum	Taux	Maximum
Capteurs Solaires Thermiques	Eau	25% de la S.E.*	625,00 €	25% de la S.E.*	2.500,00 €
	Eau + Appoint chauffage	25% de la S.E.*	1.000,00 €	25% de la S.E.*	4.000,00 €

***Subvention de l'État**

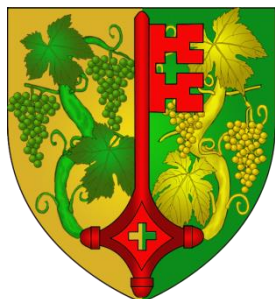
Peuvent bénéficier de ces subventions, les personnes morales et physiques ayant construit, modifié ou remplacé une ou plusieurs installations mentionnées ci-avant dans une maison d'habitation existante se situant sur le territoire de la commune de Wormeldange.

Ne peuvent pas bénéficier de ces subventions : les installations sur des immeubles destinés à un usage professionnel et/ou commercial, les personnes ayant utilisé des installations d'occasion ou des installations ne respectant pas les critères d'émission prescrits en matière d'environnement.

Le formulaire de demande accompagné du document attestant le montant de l'aide étatique ainsi que les factures détaillées des installations dûment acquittées doivent être introduits.

L'aide n'est accordée qu'une seule fois pour une maison d'habitation et ne peut en aucun cas dépasser la dépense du requérant (compte tenu de l'aide étatique). La subvention doit être restituée si elle a été obtenue suite à des fausses déclarations. Le cumul de l'aide étatique et de l'aide communale pour un projet du requérant est dans tous les cas limité à un montant correspondant à 100% du coût du projet. Si le cumul entre l'aide étatique et la subvention communale revenait à être supérieure à 100% du coût du projet, l'aide communale est plafonnée de telle manière à ce que le cumul des aides étatiques et communales ne surmonte pas les 100% du coût du projet.

La commune se réserve le droit de vérifier les indications fournies, ainsi que de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire.



SUBVENTIONS COMMUNALES

Formulaire de demande

Informations préalables concernant la demande :

Le (la) soussigné(e) :

N° : Rue :

Code Postal : Localité :

Tél. privé : Tél. bureau :

Compte N° LU _ _ _ _ _ Banque :

Demande une aide financière pour une utilisation rationnelle de l'énergie

► ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE

(Joindre copie de la facture)

Type du Logement :

Maison unifamiliale

Résidence

Assainissement énergétique*

Isolation mur extérieur

Isolation de la toiture ou dalle supérieure contre zone non chauffée

Date des travaux.....

***Joindre une copie de l'attestation d'aide de l'État.**

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné(e).....déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

.....le.....

.....

Signature

Réservé à l'Administration Communale de Wormeldange

Montant de la subvention communale allouée :

Prière de remettre la présente demande accompagnée de la/des pièce(s) justificative(s) à l'Administration communale

de Wormeldange B.P. 7 L-5507 Wormeldange Tél : 76 00 31 – 317

Dispositions générales

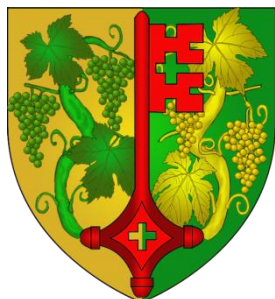
Peuvent bénéficier de ces subventions, les personnes morales et physiques ayant isolé le mur extérieur, la toiture ou la dalle au-dessus d'une zone non chauffée dans une maison d'habitation existante se situant sur le territoire de la commune de Wormeldange.

Ne peuvent pas bénéficier de ces subventions : les isolations des immeubles destinés à un usage professionnel et/ou commercial ou des isolations ne respectant pas les critères.

Le formulaire de demande accompagné du document attestant le montant de l'aide étatique ainsi que les factures détaillées des isolations dûment acquittées doivent être introduits.

L'aide n'est accordée qu'une seule fois pour une maison d'habitation et ne peut en aucun cas dépasser la dépense du requérant (compte tenu de l'aide étatique). La subvention doit être restituée si elle a été obtenue suite à des fausses déclarations. Le cumul de l'aide étatique et de l'aide communale pour un projet du requérant est dans tous les cas limité à un montant correspondant à 100% du coût du projet. Si le cumul entre l'aide étatique et la subvention communale revenait à être supérieure à 100% du coût du projet, l'aide communale est plafonnée de telle manière à ce que le cumul des aides étatiques et communales ne surmonte pas les 100% du coût du projet.

La commune se réserve le droit de vérifier les indications fournies, ainsi que de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire.



SUBVENTIONS COMMUNALES

Formulaire de demande

Informations préalables concernant la demande :

Le (la) soussigné(e) :

N° : Rue :

Code Postal : Localité :

Tél. privé : Tél. bureau :

Compte N° LU _ _ _ _ _ Banque :

Demande une aide financière pour une utilisation rationnelle de l'énergie

► CONSULTATION ÉNERGÉTIQUE

(Joindre copie de la facture)

Type du Logement :

Maison unifamiliale

Résidence

Date de la consultation.....

***Joindre une copie de l'attestation d'aide de l'État.**

Déclaration de conformité de la part du demandeur

Le (la) soussigné(e).....déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

.....le.....

.....

Signature

Réservé à l'Administration Communale de Wormeldange

Montant de la subvention communale allouée :

Prière de remettre la présente demande accompagnée de la/ des pièce(s) justificative(s) à l'Administration communale

de Wormeldange B.P. 7 L-5507 Wormeldange Tél : 76 00 31 – 317

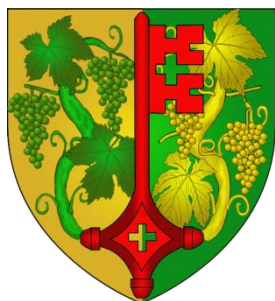
Dispositions générales

Peuvent bénéficier de cette subvention, les personnes morales et physiques ayant consulté un conseiller énergétique.

Le formulaire de demande accompagné du document attestant le montant de l'aide étatique ainsi que la facture détaillée de la consultation dûment acquittée doivent être introduits.

L'aide n'est accordée qu'une seule fois pour une maison d'habitation et ne peut en aucun cas dépasser la dépense du requérant (compte tenu de l'aide étatique). La subvention doit être restituée si elle a été obtenue suite à des fausses déclarations. Le cumul de l'aide étatique et de l'aide communale pour un projet du requérant est dans tous les cas limité à un montant correspondant à 100% du coût du projet. Si le cumul entre l'aide étatique et la subvention communale revenait à être supérieure à 100% du coût du projet, l'aide communale est plafonnée de telle manière à ce que le cumul des aides étatiques et communales ne surmonte pas les 100% du coût du projet.

La commune se réserve le droit de vérifier les indications fournies, ainsi que de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire.



Aides financières pour le logement dans le cadre du Pacte Climat.

Date d'effet: 01.01.2016

La commune de Wormeldange encourage par une aide financière et complémentaire aux programmes nationaux les mesures suivantes:

Maison individuelle	
Mesure	Subvention €*
Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire)	25% max. 625 €
Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire) avec appoint de chauffage	25% max. 1000 €
Conseil énergétique, à l'exception du Certificat de performance énergétique (Energiepass)	25% max. 250€
Isolation des murs extérieurs ou isolation de la toiture ou dalle au-dessus d'une zone non chauffée	25% max. 1000 €
Résidence	
Mesure	Subvention €*
Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire)	25% max. 2500 €**
Installation solaire thermique (eau chaude sanitaire) avec appoint de chauffage	25% max. 4000 €**
Conseil énergétique, à l'exception du Certificat de performance énergétique (Energiepass)	25% max. 400€**
Isolation des murs extérieurs ou isolation de la toiture ou dalle au-dessus d'une zone non chauffée	25% max. 4000 €**
* sur présentation d'un avis positif de l'Administration de l'environnement	
** montant maximal par résidence	

Le formulaire corrélatif peut être demandé auprès de l'Administration communale de Wormeldange ou peut être téléchargé sur internet : www.wormeldange.lu/publications. Seulement après un avis positif de l'Administration de l'environnement, les aides financières énumérées ci-dessus peuvent être demandées auprès de l'Administration communale de Wormeldange.